

Comment bien jeter ?



GUIDE DU TRI DES DÉCHETS

Comment bien jeter

les ordures ménagères p.3

les emballages recyclables
et tous les papiers p.4

les emballages en verre p.5

les textiles p.6

les déchets spécifiques p.7 à 9

les objets encombrants
et déchets d'équipements
électriques et électroniques p.10

les déchets végétaux p.12

et les déchets dangereux p.13



Je jette les **ordures ménagères résiduelles**,
dans le **conteneur gris**,
en sac, bien fermé.



Les ordures ménagères résiduelles sont les déchets ordinaires provenant de l'activité domestique des ménages (restes de repas, balayures et résidus de nettoyage, petits objets cassés, etc.).

Ils sont à jeter dans le conteneur gris et destinés à l'incinération.

Attention : les emballages recyclables et le papier, le verre, les textiles, les objets encombrants, les déchets d'équipements électriques et électroniques, les gravats, les végétaux et les déchets dangereux (solvants, peintures, huiles, batteries, piles, tubes néon, radiographies, médicaments...) font l'objet de collectes spécifiques. Ils doivent être déposés dans les bacs jaunes, les conteneurs d'apport volontaire, en déchèterie ou dans d'autres filières spécifiques. [Suivez le guide !](#)

Le saviez-vous ?

Les dépôts sauvages sont dangereux et interdits par la loi. Outre le caractère non esthétique, cette pratique génère un coût supplémentaire pour la ville, qui dédie un camion benne au ramassage de ces tas. Ce manque de civisme est aussi très désagréable pour toute personne se trouvant à proximité.

Les contrevenants se verront donc facturer le coût de la collecte et du traitement du tas sauvage enlevé selon les tarifs votés par le conseil municipal. Tout producteur de déchets doit les faire éliminer dans le respect des dispositions prévues par la loi et en particulier dans le respect de l'environnement et de la protection de la santé.

Je dépose les **tous les emballages vides** et **tous les papiers**, dans le **conteneur jaune**, **en vrac**, sans sac.



À noter, il est inutile de laver les emballages, bien les vider suffit !
Attention à ne pas imbriquer les emballages entre eux.



- Tous les papiers (publicités et prospectus, journaux et magazines, papiers et enveloppes, catalogues et annuaires, courriers et lettres, livres et cahiers) ;
- tous les emballages en plastique (bouteilles, bidons, flacons, sachets, films, barquettes, pots, sacs) ;
- emballages en carton et briques alimentaires ;
- emballages métalliques (boîtes de conserve, canettes, bidons et aérosols, barquettes en aluminium...) ;
- petits emballages métalliques (capsules de café/thé, plaquettes de médicaments, capsules et bouchons, opercules et couvercles...).

Le saviez-vous ?

Le point vert Citéo ne signifie pas que l'emballage qui le porte est recyclable. Il indique que l'industriel qui a fabriqué le produit participe financièrement à la collecte et au traitement du déchet.



Le logo Triman indique que l'emballage qui le porte fait l'objet d'une collecte séparée (se référer aux consignes de tri du territoire concerné).



Attention : en cas de doute, je dépose dans le conteneur gris.

Un conteneur jaune contenant un trop grand nombre d'erreurs de tri ne sera pas collecté. Il risque de polluer le contenu de la benne des déchets recyclables, qui sera refusée au centre de tri, réduisant ainsi à néant les efforts des autres trieurs.

Je dépose les **emballages en verre**,
dans les **conteneurs dédiés, en vrac**,
bien vidés, sans bouchon, ni capsule, ni couvercle.



- Bouteilles ;
- pots ;
- bocaux.



Seul le verre alimentaire se recycle !

Je ne dépose pas dans les conteneurs à verre : ampoules, vitres et miroirs, vaisselle, objets en terre cuite, faïence, porcelaine, pots de fleurs...

Le saviez-vous ?

Le verre se recycle à l'infini !

Pour trouver le conteneur le plus proche
de chez moi : www.suresnes.fr / rubrique
"Mon quotidien / Urbanisme et environnement
/ Déchets / Collecte en apport volontaire"

Je dépose les **TEXTILES**, dans les **bornes dédiées**, propres et secs, **en sacs fermés**.



- Vêtements ;
- linge de maison ;
- chaussures par paire ;
- articles de maroquinerie.

L'ouverture des trappes est volontairement réduite, j'utilise des sacs d'un volume inférieur à 50 litres.

Le saviez-vous ?

Une fois collecté, le textile est envoyé vers un centre de tri. Selon son état, il peut être réemployé, valorisé sous différentes formes (en chiffon d'essuyage ou isolant thermique) ou incinéré s'il n'est pas récupérable.

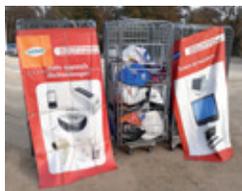
Je donne une seconde vie à mes vêtements !

Avant de jeter, je pense à faire un don aux associations, à la Ressourcerie, à échanger ou revendre mes vêtements encore en bon état.



Pour trouver le conteneur le plus proche de chez moi : www.suresnes.fr / rubrique "Mon quotidien / Urbanisme et environnement / Déchets / Collecte en apport volontaire"

Je me rends à la **déchèterie mobile** pour certains **déchets spécifiques**.



- Encombrants, tout venant et mobilier usagé : objets, portes, planches, palettes, meubles, mobilier de jardin, fauteuils rembourrés, literie (dont matelas), visseries... ;
- déchets d'équipements électriques et électroniques : gros électroménagers (réfrigérateur, congélateur, climatiseur, lave-vaisselle, lave-linge, sèche-linge, cuisinières, gazinières, four...), écrans (téléviseurs, écrans d'ordinateur, ...), petits appareils en mélange et outillage de jardin (perceuse, ponceuse, sèche-cheveux, tondeuse, téléphones portables, brosses à dents électriques, batteurs, robot multifonctions, taille-haie...);
- déchets végétaux ;
- déchets de démolition et de bricolage : gravats, briques, pierres, carrelages... ;
- déchets dangereux identifiés (emballage d'origine) : peintures, colles, vernis, solvants non chlorés, acides et bases, produits photographiques, cosmétiques et produits d'entretien, aérosols, produits phytosanitaires, antigels, mercure conditionné hermétiquement, produits de laboratoire, comburant, emballages de produits toxiques vides souillés ;
- cartons ;
- textiles et maroquinerie.



Dépôt direct, de 14h à 18h30
(sauf les jours fériés) :

- le 1^{er} samedi du mois, sur l'esplanade de l'Abbé Frantz Stock ;
- le 3^e samedi du mois, avenue Gustave Stresemann (derrière l'église).

Je me rends à la **déchèterie fixe** pour certains déchets spécifiques.

- Encombrants et tout venant : objets, portes, planches, palettes... ;
- mobilier usagé : meubles, mobilier de jardin, fauteuils rembourrés, literie (dont matelas), visseries... ;
- objets réutilisables : livres, matériel scolaire, ustensiles de cuisine, vaisselle, jeux et jouets, bibelots et objets de décoration... ;
- déchets d'équipements électriques et électroniques :
 - gros électroménagers (réfrigérateur, congélateur, climatiseur, lave-vaisselle, lave-linge, sèche-linge, cuisinières, gazinières, four...),
 - écrans (téléviseurs, écrans d'ordinateur, ...),
 - petits appareils en mélange et outillage de jardin (perceuse, ponceuse, sèche-cheveux, tondeuse, téléphones portables, brosses à dents électriques, batteurs, robot multifonctions, taille-haie...),
- déchets végétaux ;
- ferraille et autres métaux ;
- déchets de démolition et de bricolage : gravats, briques, pierres, carrelages... ;
- verre ménager, cartons, papiers, textiles et maroquinerie ;
- huiles minérales et végétales, huiles de moteur usagées ;
- pneumatiques ;
- lampes : tubes fluorescents (néons) et ampoules à économie d'énergie ;

Dépôt direct (sauf le 1^{er} janvier, le 1^{er} mai et le 25 décembre) :

- Du lundi au samedi :

Du 01/11 au 31/03 de 7h à 12h et de 13h30 à 18h30

Du 01/04 au 31/10 de 7h à 12h et de 13h30 à 19h30

- Le dimanche : de 9h à 12h30

59 av. des Guillaeries à Nanterre

L'accès est gratuit pour les particuliers et les apports limités à 2 m³ par semaine, sur présentation d'une pièce d'identité en cours de validité et d'un justificatif de domicile de moins de 3 mois.

Je donne une seconde vie à mes objets !

Avant de jeter, je pense à faire un don aux associations, à la Ressourcerie, à échanger ou revendre mes objets encore en bon état.



- piles, accumulateurs et batteries ;
- déchets dangereux identifiés (emballage d'origine) : peintures, colles, vernis, solvants non chlorés, acides et bases, produits photographiques, cosmétiques et produits d'entretien, aérosols, produits phytosanitaires, antigels, mercure conditionné hermétiquement, produits de laboratoire, comburant, emballages de produits toxiques vides souillés ;
- produits pharmaceutiques (médicaments) et déchets d'activités de soins à risques infectieux des patients en auto traitement (DASRI) ;
- bouteilles de gaz et extincteurs.



Ressourcerie Le Cercle,
3 rue du Bois à Nanterre
www.lecercle-ressourcerie.com

Je ne peux pas me déplacer en déchèterie pour mes **objets encombrants** et **déchets d'équipements électriques et électroniques**.

Je peux déposer mes objets encombrants, mon mobilier usagé et mes déchets d'équipements électriques et électroniques sur le trottoir, au droit de mon habitation, la veille du jour de collecte en porte-à-porte, sans gêner la circulation des piétons.

Attention, les gravats, les déchets toxiques, les pneumatiques et les bouteilles de gaz ne sont pas autorisés. Ils doivent impérativement être déposés en déchèterie.

Attention : les équipements électriques et électroniques doivent être séparés des encombrants, car ils sont collectés et traités spécifiquement.

Le saviez-vous ?

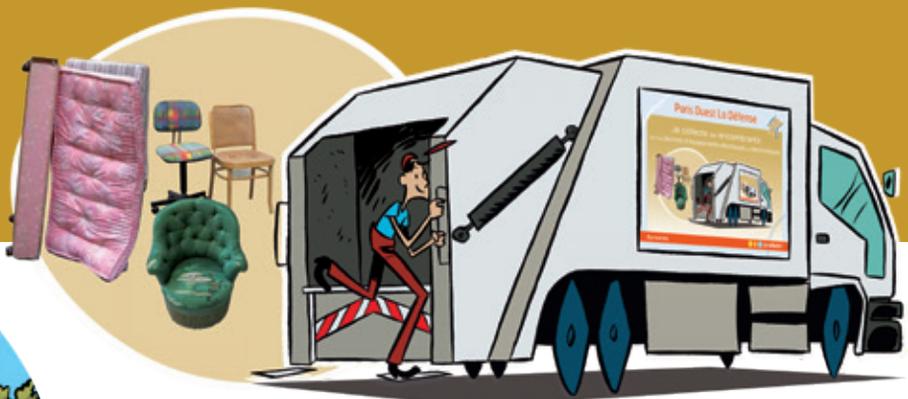
Pour tout achat d'un appareil électrique ou électronique neuf de même nature, le commerçant a pour obligation de reprendre l'ancien pour le recycler.

Je donne une seconde vie à mes objets !

Avant de jeter, je pense à faire un don aux associations, à la Ressourcerie, à échanger ou revendre mes objets encore en bon état.



Ressourcerie Le Cercle,
3 rue du Bois à Nanterre
www.lecercle-ressourcerie.com



La collecte a lieu par secteur, un lundi par mois à date fixe

- secteur vert : 1^{er} lundi de chaque mois,
- secteur orange : 2^e lundi de chaque mois
- secteur bleu : 3^e lundi de chaque mois,
- secteur jaune : 4^e lundi de chaque mois).

Pour localiser mon secteur : www.suresnes.fr rubrique collecte des déchets/infos pratiques



Service Environnement
Novembre 2014

Je ne peux pas me déplacer en **déchèterie** pour mes **déchets végétaux**.



Je dépose mes déchets végétaux au droit de mon habitation, pour la collecte en porte à porte, en vrac dans un sac biodégradable.

- Feuilles ;
- fleurs ;
- tontes de pelouse ;
- petits branchages (diamètre inférieur à 5 cm), coupés et fagotés avec de la ficelle biodégradable.

Les sacs et leur contenu sont recyclés en compost. Chaque année au printemps, le service Parcs et jardins organise une distribution gratuite de ce compost.

La collecte se déroule le mardi matin, de début mars à fin décembre.

En dehors de ces périodes, les déchets végétaux doivent impérativement être déposés en déchèterie.



Le saviez-vous ?

Pour les déchets de cuisine compostables et les petits déchets de jardin, je peux me procurer des composteurs et lombricomposteurs à tarifs préférentiels auprès du service Environnement (Tél. 01 41 18 17 61).

Je peux également fabriquer mon propre composteur, à l'aide de planches par exemple, ou encore réaliser un tas pour le compost dans un coin de mon jardin.

Les sacs sont disponibles gratuitement sur présentation d'un justificatif de domicile au service Environnement (61 rue Carnot, à la maison de quartier des Sorbiers (5 allée des Platanes), le vendredi de 14h à 18h et auprès du camion Écobus qui stationne sur les marchés de la Ville (cf. p.13).

Une collecte exceptionnelle de sapins est organisée les deux premiers mardis du mois de janvier. Ils doivent être déposés sur le trottoir la veille au soir.



Je dépose les **déchets dangereux**, au **camion de collecte Écobus**.

- Solvants ;
- peintures ;
- huiles ;
- batteries ;
- piles ;
- radiographies ;
- aérosols ;
- produits phytosanitaires ;
- cosmétiques ;
- cartouches d'encre ;
- tubes et néons.



Dépôt direct au camion de collecte des déchets dangereux Écobus, de 9h à 12h, sur les marchés :
- Émile Zola, les 2^e et 4^e samedis du mois,
- Caron, les 1^{er} jeudi et 3^e dimanche du mois.

À noter,

je peux aussi déposer mes déchets dangereux à la déchèterie fixe.

Les piles

Je peux également les déposer dans l'une des bornes mises à disposition dans les équipements publics et chez certains commerçants de la ville.

Les déchets d'activité de soins à risque infectieux (DASRI)

Ces déchets piquants, coupants, tranchants... produits par les patients en autotraitement représentent un risque pour le personnel de collecte. Ils font l'objet d'une collecte spécifique et ne doivent en aucun cas être jetés avec les ordures ménagères résiduelles (bac gris) ou les emballages ménagers recyclables (bac jaune). Je me renseigne sur www.dastrif.fr ou auprès de mon pharmacien qui a l'obligation de reprendre ces déchets.

Les médicaments

Je rapporte mes médicaments périmés ou non utilisés chez mon pharmacien.

Le meilleur déchet est celui que l'on ne produit pas !

Je consomme différemment en :

- évitant d'acheter des produits suremballés et des portions individuelles ;
- privilégiant les écorecharges ;
- comparant les prix au kilo ou au litre, achetant les produits à la coupe ou en vrac ;
- buvant l'eau du robinet ;
- limitant les produits jetables
- optant pour des piles rechargeables ou mieux encore, pour des appareils sans piles ;
- achetant d'occasion et offrant des cadeaux dématérialisés ;
- louant ou empruntant les outils, dont je n'ai qu'un usage ponctuel.

Le gaspillage alimentaire représente 20 kg par an et par habitant jetés à la poubelle, dont 7 kg d'aliments encore emballés ! Pour limiter le gaspillage alimentaire, je peux :

- faire une liste de course pour ne pas racheter ce que j'ai déjà dans mes placards ;
- veiller à bien conserver mes aliments ;
- vérifier les dates de consommation ;
- apprendre à cuisiner astucieusement (restes, congélation...).

Je dis non à la pub

Chaque foyer reçoit en moyenne 35 à 40 kg de prospectus et publicités dans sa boîte aux lettres par an...

Des autocollants Stop Pub sont disponibles gratuitement à l'accueil de certains équipements publics (hôtel de Ville, centre administratif, service Environnement).



Au lieu de jeter : je donne, je vends, je répare !

Quand on n'a plus besoin d'un objet, le premier réflexe est bien trop souvent de le jeter. Pourtant, des alternatives existent et permettent à chacun de diminuer sa quantité de déchets de 13 kg par an en moyenne !

- Je commence par (faire) réparer ce qui peut l'être ;
- je donne, j'échange, je vends mes meubles, jouets, livres, vêtements en bon état à des associations, à la Ressourcerie, en vide-greniers, sur internet...
- et quand je le peux, j'achète des produits d'occasion.



+ d'infos

longuevieauxobjets.gouv.fr

Ressourcerie Le Cercle

3 rue du Bois à Nanterre

Ressourcerie Partagée le Cercle

35 rue des Mazurières à Rueil-Malmaison

www.lecercle-ressourcerie.com

Tél. 09 83 99 80 83

Emmaüs, 7 île de la Loge à Bougival

Tél. 01 39 69 12 41

www.emmaus-bougival.com

Emmaüs 92 la boutique

124 avenue Pablo Picasso à Nanterre

Tél. 01 47 78 12 07

Secours populaire, espace Chevreul

97-109 avenue de la Liberté à Nanterre

Tél. 01 47 24 66 04

Secours populaire

Dépôt : 107 rue du Vieux Pont à Nanterre

Tél. 01 47 25 45 92

Vestiboutique (Croix Rouge)

10 rue d'Estienne d'Orves

à Rueil-Malmaison

Tél. 01 47 49 72 00

Vestiboutique (Croix Rouge)

24 rue Royale à Saint-Cloud

Tél. 01 46 02 63 21



Ressourcerie Le Cercle © Tiphaine Larvin

Un doute ?

**Une question sur le tri, le recyclage,
le compostage... ?**

**Je n'ai pas suffisamment de bacs, un de
mes bacs a disparu ou subi des dégradations ?**

**Je cherche les points de collecte les plus proches
de mon domicile ?...**

Je contacte le service Environnement au **01 41 18 17 61**

ou je me rends sur www.suresnes.fr

rubrique Mon quotidien > Urbanisme et environnement > Déchets